

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Compte-rendu de la séance du 16 septembre 2014

Le mardi 16 septembre 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Madame la Maire, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Mme LA MAIRE : Bonjour à vous toutes et tous. C'est aujourd'hui notre premier conseil d'arrondissement de rentrée et j'ai souhaité organiser, dès cette séance, un CICA.

Dans cette perspective et, en application de la loi qui encadre le fonctionnement des CICA, j'ai adressé, le 4 juillet dernier, une lettre à l'ensemble des associations répertoriées sur le 7^e arrondissement (plus de 120), pour les inviter à me faire connaître si elles souhaitaient participer au CICA.

Je pense que grand est le nombre d'associations qui participent au CICA, meilleure est la consultation. Sur ces 120 associations, 25 ont répondu positivement.

Je vous les cite car, je pense que vous êtes tous intéressés pour les connaître : le Comité d'Intérêt Local Université Jean Macé/Berthelot, le Comité d'Intérêt Local 2 G, l'association Gerlandaise Inter Résidences (AGIR), l'association Notre Dame de Gerland, l'association Langues et Cultures, l'association Bien Vieillir dans son quartier, le Patio des Aînés, le Centre Social et Socio Culturel de Gerland, le Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN), le Comité des Fêtes de Gerland, la Maison des Etudiants de la Ville de Lyon, l'association pour la valorisation du parc de Gerland et de son environnement, le Grenier Solidaire, les Lucioles de Lyon, la Ligue contre la Violence Routière, Anciela, Pour la cité humaine, les droits du piéton, l'Ecole de Musique du 7^e (EM7), l'ARDHIL, l'association Enfance Heureuse du Monde, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, CAP Diversité, 6^e Continent.

Cette liste qui est à la disposition du public figurera sur la page du site Internet du 7^e arrondissement.

Cette liste est susceptible d'évoluer puisque, tout au long du mandat, les associations peuvent demander à être inscrites au CICA. Je les encourage d'ailleurs à le faire afin que ce comité représente un large panel des activités associatives de notre arrondissement et réponde au dynamisme que nous voulons insuffler à cette structure.

Le 21 août dernier, j'ai adressé un nouveau courrier cosigné avec Loïc GRABER qui est adjoint à la ville de Lyon en charge de la démocratie participative, pour inviter ces 25 associations qui s'étaient déclarées voulant participer au CICA, à participer à la séance d'aujourd'hui.

Comme nous l'avons précisé dans ce courrier, nous avons consacré cette première séance à une réflexion sur la démocratie participative, dont le CICA est un des outils.

Nous avons demandé aux associations de nous adresser une contribution sur le sujet, en leur précisant qu'elles auraient 5 minutes pour la présenter ce soir.

Pourquoi ce temps limité ? D'abord parce qu'en 5 minutes, on dit beaucoup de choses et pour qu'il y ait l'expression du plus grand nombre.

Nous avons également invité à ce premier CICA et, je vous le dis parce que ce n'est pas une habitude du CICA, nos trois Conseils de quartier du 7^e arrondissement.

Nous l'avons fait parce que le thème de ce premier CICA est la démocratie participative et qu'il nous semblait naturel qu'aux côtés des associations du CICA, puissent s'exprimer les Conseils de quartier qui participent à la vie démocratique de notre arrondissement.

7 associations ont adressé leur contribution à la suite de ce courrier du 21 août. L'une des contributions a été proposée de façon conjointe par 3 associations. De plus, les 3 conseils de quartier ont envoyé leur contribution.

Nous allons les entendre par ordre d'arrivée de leur contribution :

- l'association des préretraités et retraités CFDT,
- le CIL 2 G, CIL UJMB, l'association pour la valorisation du parc de Gerland et de son environnement
- l'ARDHIL
- la ligue contre la Violence Routière du Rhône
- la Maison des Etudiants
- l'Ecole de Musique du 7^e
- le Conseil de quartier de Gerland
- le Conseil de quartier Jean Macé
- le Conseil de quartier Guillotière
- Gerland Perspective.

Voilà les 10 associations, CIL et Conseils de quartier qui vont s'exprimer ce soir dans un temps contraint de 5 minutes pour exposer leur vision de la démocratie participative.

Avant de leur laisser la parole, j'ai demandé à Loïc GRABER, délégué à la démocratie participative, de nous en présenter ses différents outils.

M. GRABER : Je vais vous montrer quelques diapositives ; laissez-moi vous dire le plaisir que j'ai de pouvoir commencer ce nouveau mandat (je suis nouvel élu) et ce premier CICA sur un thème qui me semblait fondamental à savoir « la démocratie participative » et pouvoir vous donner la parole, c'est-à-dire vous demander comment vous voyez cette démocratie participative.

Les contributions qui nous ont été envoyées traduisent une diversité de points de vue, sur ce qui fonctionne, et le fait que l'on consacre ce premier CICA à la démocratie participative est une très bonne chose. Cela nous permet d'être à l'écoute dans un dialogue. Ce qui fonctionne moins bien sera aussi abordé et c'est pour cela que nous sommes là aujourd'hui.

Je vais revenir sur un certain nombre de choses : d'une part, passer en revue le cadre général de la démocratie participative, les instances qui existent aujourd'hui à l'échelle de la ville, et d'autre part, faire un certain nombre de constats auxquels nous devons faire face, nous élus qui sommes garants de cette démocratie participative.

La démocratie participative regroupe un grand nombre de thèmes : pouvoir d'agir, participation citoyenne, dialogue avec les habitants et, ce que l'on voit chez nos voisins anglo-saxons, l'empowerment, le Community organizing. C'est une réflexion ancienne puisque le démarrage de la prise en considération de la participation citoyenne date de l'après-guerre ; on la doit au milieu associatif et en cela, votre présence ce soir en tant que représentants d'associations est une très bonne chose.

Cela s'est structuré, organisé avec les lois de décentralisation : en 1982, c'est la mise en place des premiers CICA. En 1991, la loi reconnaît l'obligation des concertations publiques, préalables sur toutes les opérations d'aménagement urbain.

En 1995, c'est la mise en place de la commission nationale du débat public, qui est une instance nationale, vous en avez sans doute entendu parler l'année dernière lors du débat sur l'Anneau des sciences, qui se penche sur les enjeux d'aménagements nationaux et peut se décliner au niveau local sur des gros projets d'aménagement. C'est une instance qui est garante du bon fonctionnement de la concertation publique.

En 2002, c'est la mise en place des Conseils de quartier, et il y a même encore des évolutions, j'en reparlerai tout à l'heure.

Ce sont donc des instances permanentes, des temps de participation sur des projets, des politiques publiques et, vous, acteurs associatifs êtes là pour en témoigner.

Il y a des instances publiques permanentes, à l'échelle de la Métropole (le Grand Lyon deviendra Métropole en janvier prochain), c'est le conseil de développement qui regroupe des

habitants, des personnalités de la société civile, qui viennent par leur expertise, éclairer les décisions qui sont prises par la Métropole ; c'est un lieu de débat et de consultation des habitants.

Le conseil de développement est en pleine réflexion actuellement, à la fois sur son fonctionnement et sur sa composition. La mise en place de la Métropole oblige à remettre à plat un certain nombre de choses, c'est en cours et à partir du début de l'année prochaine, nous allons avoir un nouveau conseil de développement qui sera en place.

Les commissions intercommunales d'accessibilité sont des commissions qui regroupent des associations d'usagers en lien avec le handicap et qui sont amenées à se prononcer sur tous les projets d'aménagement ; les associations sont présentes à côté des élus.

La commission intercommunale d'accessibilité est un peu particulière puisqu'elle intervient exclusivement sur les projets en dehors de la ville de Lyon. Tous les projets d'aménagement (je pense à la rue Garibaldi l'année dernière) c'est la commission communale d'accessibilité, dont je vous parlerai dans un instant.

La commission consultative des services publics locaux est très importante puisqu'elle assure à la fois la gestion et le contrôle de toutes les délégations de services publics locaux ; par exemple pour le Grand Lyon, le chauffage, l'incinérateur de Gerland alimente le niveau de chaufferie et c'est une délégation de service public. Cette commission qui regroupe des usagers et des élus, émet des avis assez contraignants et la montée en puissance de la Métropole fait qu'elle va récupérer cette commission avec des compétences supplémentaires.

Je passe aux instances publiques permanentes de la ville de Lyon : la série de premières instances s'appelle les comités consultatifs, il y en a de très actifs, d'autres un peu moins.

Le comité égalité hommes/femmes animé par Thérèse RABATEL est particulièrement dynamique puisqu'il permet de mettre en place en lien avec toutes les associations présentes sur ces thématiques, un certain nombre d'engagements de la ville de Lyon et des déclinaisons dans les différentes politiques pour l'égalité hommes/femmes.

Le comité lyonnais pour le respect des droits émet des avis consultatifs : il a notamment été très actif au moment du développement de la vidéosurveillance à la ville de Lyon lorsque nous avons eu besoin de gardes fous à mettre en place.

Les comités de suivis participatifs se mettent en place en particulier dans les quartiers en politique de la ville et assurent tout au long de la démarche, à la fois le suivi et l'évaluation de la participation.

L'ensemble de ces comités est bien évidemment ouvert aux associations suivant les thématiques qu'ils développent.

Le conseil de gérontologie que certains connaissent sans doute et dont les représentants des associations et des Conseils de quartier ont pu faire partie, est très actif également.

Deux autres comités toujours liés à la ville de Lyon existent également : la commission communale d'accessibilité apporte son expertise sur tous les projets d'aménagement de la ville de Lyon ; chaque fois que vous avez des équipements publics dans lesquels la ville a des obligations d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, cette commission émet un avis, elle est extrêmement importante, co-animée aujourd'hui par des élus et des associations.

Vous avez la commission consultative des services publics locaux qui est une déclinaison de ce qui se passe au niveau de la Métropole, elle assure par exemple le suivi des services publics (le transbordeur à Lyon du côté du 6^e arrondissement est un équipement délégué).

Parmi les instances publiques permanentes d'arrondissement, le Conseil de quartier, le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement et puis, les conseils citoyens dont vous entendrez parler.

Les conseils citoyens sont des instances créés par la loi sur les quartiers en géographie prioritaire ; je vous rappelle que les cités sociales de Gerland ont été repérées comme faisant partie de cette géographie prioritaire. La loi impose la mise en place de conseils citoyens. L'Etat s'est aperçu qu'il était important de mettre en place des instances de dialogue permanent avec les habitants.

Je dis l'Etat parce que la ville de Lyon n'a pas attendu pour savoir que c'était important ; la concertation sur tous les quartiers en politique de la ville est structurée depuis très longtemps. C'est pour ça que je vous l'ai mise dans une petite bulle parce qu'il n'est pas question pour la ville de Lyon de créer une instance supplémentaire qui viendrait se rajouter mais, plutôt de travailler sur une gouvernance, c'est-à-dire une nouvelle façon d'associer les habitants en allant peut-être chercher ceux qui ne sont pas aujourd'hui dans toutes ces instances de dialogue et, de travailler une méthodologie un

peu plus innovante mais, pas de créer une nouvelle instance. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochains mois puisque les nouveaux contrats de ville sont en cours d'élaboration et seront contractualisés au milieu de l'année prochaine.

Les Conseils de quartier : la semaine prochaine, avec la délibération qui passera en Conseil Municipal, la ville disposera de 36 Conseils de quartier au lieu de 34, le 6^e arrondissement ayant redécoupé ses différents Conseils de quartier. Ce sont des habitants experts d'usage et cette expertise d'usage est reconnue. C'est une ouverture à tous les habitants dans différents collèges et j'insiste pour dire ici aux représentants du monde associatif que vous avez votre place dans les différents Conseils de quartier, notamment dans le collège des associations.

Les missions des Conseils de quartier sont bien évidemment la participation citoyenne sur les aménagements urbains, sur les politiques publiques, sur le suivi, sur l'évaluation de tous ces dispositifs. Ce sont certes des interlocuteurs privilégiés de la ville de Lyon, de la Métropole et des mairies d'arrondissements puisque les Conseils de quartier sont une compétence des mairies d'arrondissement.

Nous sommes bien sur une non-indépendance mais avec une volonté d'avoir des présidents habitants et non pas des présidents élus, on est bien sur l'autonomie de la délibération.

Les Conseils de quartier sont des instances dans lesquelles le dialogue peut être approfondi, travaillé avec les habitants grâce à cette autonomie de délibération.

Des réalisations concrètes : le réaménagement de la Grande Rue de la Guillotière qui a terminé sa première phase il y a quelques semaines, le carnaval de Gerland, le pique nique inter-quartiers, etc. On aura l'occasion de passer une délibération sur la nouvelle charte qui régit les Conseils de quartier et qui représente un certain nombre d'avancées qualitatives sur ce mode de fonctionnement.

Les CICA : c'est la loi de 1982 qui instaure ces Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement, qui réunissent des représentants d'associations locales qui en font la demande, qui exercent leur activité dans l'arrondissement.

Ils peuvent exposer aux élus toutes questions intéressant leurs domaines d'activité et faire toutes propositions à cet égard. C'est un champ d'intervention relativement large ; les temps de parole doivent être respectés si on veut que toutes les associations puissent parler.

Les perspectives pour nous par rapport au CICA, c'est de redynamiser cette instance, c'est de favoriser l'implication de nouvelles associations et d'aider à la mise en commun du travail et de l'expérience des associations.

Il existe également des temps de participation citoyennes qui sont des participations sur projets, des concertations préalables obligatoires pour chaque grands aménagements urbains, il y a les concertations préalables volontaires, elles ne sont pas obligatoires, une que vous connaissez bien c'est celle qui a été conduite sur le parc Blandan, une autre est en cours (elle s'est un peu interrompue pendant la période électorale mais elle va reprendre) c'est l'ilot Fontenay, il y a des enquêtes publiques qui sont des temps reconnus par la loi avec un commissaire enquêteur avec des avis dont les élus doivent tenir compte sur tout ce qui concerne des zones d'aménagement concerté, les projets urbains partenariaux, le SYTRAL lorsqu'il réalise des projets d'aménagement également.

Vous avez également des temps de participation sur les politiques publiques qui sont par exemple tout ce qui a concerné la révision du PLU avec l'intégration de son volet habitat, on a eu un premier travail sur la réalisation du projet d'aménagement et de développement durable, les choses vont reprendre maintenant.

Il existe d'autres concertations : sur le plan de déplacement urbain, sur l'évolution du stationnement payant, ce sont des concertations volontaires et il y en aura d'autres à nouveau.

L'ensemble des outils existants permet d'avoir des instances permanentes et des temps aussi bien sur des projets que sur des politiques publiques.

Les acteurs associatifs : les Comités d'Intérêts Locaux existent depuis le 19^e siècle et sont une spécificité lyonnaise ; c'est intéressant lorsqu'on discute avec les personnes en charge de la démocratie participative à Paris ou à Marseille, qui n'ont pas cette spécificité. Ils se sont structurés en 1960 avec la création de l'Union des Comités d'Intérêts locaux. Ce sont des associations avec l'autonomie juridique et l'indépendance financière, administrés par un bureau et un Conseil d'Administration et ils regroupent les adhérents d'un même quartier.

Les difficultés rencontrées : la première difficulté c'est celle de la représentativité, que ce soit les Conseils de quartier, les Comités d'Intérêts Locaux, les associations présentes au sein du CICA, se pose pour à peu près tous la question de la représentativité et de la représentation de tous les publics.

Certaines catégories professionnelles sont surreprésentées à défaut d'autres, ce qui pose une question de comment aller chercher d'autres publics qui ne participent pas aujourd'hui à ces démarches de participation citoyenne, dès lors que l'on veut être le plus représentatif possible et écouter le plus grand nombre de personnes.

La question du nombre de personnes également présentes dans ces instances est posée avec une diminution dans les Conseils de quartier ou dans les autres associations.

Ce sont plutôt des noyaux de personnes, c'est un constat et nous essayons de trouver ensemble des solutions. On a un noyau de personnes très investies mais avec une rupture avec les autres habitants et c'est ce sur quoi nous devons travailler aujourd'hui, de façon globale.

Les marges de manœuvre : les marges de manœuvre sont perçues comme limitées, c'est également la faible reconnaissance du travail accompli.

Tout cela concourt à donner une image pas très dynamique de toutes ces structures et d'interroger aussi bien les services techniques que les élus, que les habitants sur le fait que ces instances sont pilotes, modèles, prioritaires pour tout ce qui concerne la concertation.

Le paradoxe de la structuration de la démocratie participative, à la fois depuis 2002 (la mise en place des Conseils de quartier), 2008 (création à Lyon d'une délégation à la démocratie participative qui était tenue jusqu'à présent par Gérard CLAISSE), la mise en place au sein de l'Hôtel de Ville d'une mission démocratie participative, la création de formations, bref une montée en compétence de l'ensemble des acteurs. On s'aperçoit qu'aujourd'hui, ces acteurs deviennent de plus en plus compétents aussi bien d'un point de vue technique que pratique et finalement, on a un peu perdu ce qui était recherché, cette spontanéité, cette vision simple des quartiers et cette expertise qui peut être apportée aujourd'hui par les habitants.

A la fois, il faut permettre aux gens d'avoir plus de compétence pour comprendre comment fonctionnent ces grosses machines mais il ne faut pas perdre la spontanéité de ce regard que vous pouvez porter sur la ville, sur les choses qui fonctionnent ou qui dysfonctionnent.

Je vous remercie à nouveau pour les contributions que vous avez faites et la parole que vous allez prendre et pour tout le travail que nous allons poursuivre ensemble. Aujourd'hui c'est une première étape, j'insiste ; il nous reste quelques mois pour peaufiner les futurs CICA et les relations avec le milieu associatif et les 6 ans de mandat pour réussir à être le plus efficace possible et répondre à vos interrogations. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci Loïc GRABER pour cette présentation des outils de la démocratie participative et des questions que leur mise en œuvre pose au vu de la situation d'aujourd'hui. Je vais donner la parole aux sept associations et trois Conseils de quartier, par ordre d'arrivée des contributions.

1 - Association des préretraités et retraités CFDT 2^e/7^e

Mme JAUREGUI : Madame la Maire, je me permets de vous dire que vous ne nous avez pas cités dans les vingt cinq associations, je pense que c'est une petite erreur, ce n'est pas grave du tout. Les amis qui sont avec moi ce soir ont été contents d'entendre ce préambule parce que l'association des retraités est très convaincue de la participation et de l'échange.

La démocratie participative, ce pourrait être ce qui caractérise notre association des préretraités et retraités CFDT 2^e et 7^e. En effet, notre union locale se préoccupe essentiellement du terrain, notamment : comment vivent les personnes âgées que nous rencontrons dans le 7^e ?

C'est dire que nous pouvons constituer un apport nécessaire pour aborder les problématiques du vieillissement dans le 7^e.

Nous sommes toutefois limités dans nos possibilités d'expression ; fragilisés par un ou plusieurs des points suivants : déplacements difficiles, durée des réunions, inconfort des sièges. Celles et ceux qui seraient le plus en situation de témoigner renoncent. Ceux qui peuvent assister aux réunions se posent parfois la question de leurs pertinences.

Alors, CICA, Conseil de Gérontologie, Conseils de Quartier ? Vous allez sans doute en préciser le cadre.

Pour illustrer ce qui précède, nous rappellerons la demande de cyclo-pousse, (on a peut-être été un peu vite en besogne pour rappeler cela) comme moyen de permettre à des personnes dont la

mobilité est réduite, de se déplacer. Il y a « Optibus » mais ce dispositif ne cible que des handicaps lourds.

Nous n'attendons pas une réponse hâtive, simplement une étude de faisabilité. Des partenaires existent. Des exemples de réussite : Villeurbanne. Nous n'ignorons pas les obstacles que ce projet peut rencontrer, ni les difficultés financières et autres mais nous sommes convaincus que le « bien vieillir ensemble » passe par la possibilité de se déplacer, de se rencontrer et aussi, de conserver l'autonomie nécessaire au « bien vieillir ». La santé, la sociabilité sont préservées et tous y gagnent.

Le 2^e Guide Français des Villes Amies des Aînés indique le cyclo-pousse comme expérience innovante à Lyon, ville labellisée Ville Amie Des Aînés.

« L'adaptation de la société au vieillissement de la population ». Comme citoyens, nous voulons participer à ce changement de paradigme, avec les autres acteurs de la société.

Merci Madame la Maire, pour votre écoute. Vous pourrez toujours compter avec nous pour travailler au mieux vivre.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour cette contribution particulièrement ciblée sur un réel problème de société qui est l'adaptation de notre société au vieillissement de la population et je vous présente mes excuses pour avoir oublié de citer le nom de votre association, d'autant que j'avais reçu une contribution. Nous notons ce thème à intégrer dans nos futurs débats.

Maintenant, il s'agit d'une contribution commune du CIL 2G, CIL UJFCB, Association pour la valorisation du Parc de Gerland et de son environnement.

2 - CIL 2G, CIL UJFCB, Association pour la valorisation du Parc de Gerland et de son environnement.

Mme DUMAS : Le CIL Université Jean Macé Berthelot, le CIL Gerland Guillotière et l'association pour la valorisation du parc de Gerland et son environnement, ont préparé une contribution commune.

La loi sur le CICA : nous rappelons que les CICA ont été créés par la loi du 31 décembre 1982, dite loi PML, Paris, Marseille, Lyon.

Les rapporteurs à l'époque en étaient Gérard COLLOMB et Paul QUILES.

Cette loi dit : le CICA réunit les représentants des associations locales, membres de fédérations ou confédérations nationales qui en font la demande et qui exercent leur activité dans l'arrondissement.

Un CICA est donc un regroupement d'associations inscrites aux réunions de Conseil d'Arrondissement dont le rôle est notamment de préparer des propositions et d'être consultées sur les projets.

Réunion des CICA : selon la loi de 1982, les associations participent à la vie municipale ; au cours d'une séance par trimestre au moins, les représentants de ces associations participent s'ils le sollicitent au débat du Conseil d'Arrondissement avec voie consultative. Dorénavant, comme la loi nous y invite, nous avons décidé de faire vivre ce CICA pour une concertation entre associations afin que les questions posées ne soient pas redondantes.

Calendrier du Conseil d'Arrondissement : le calendrier des débats avec les associations susmentionnées est défini par les arrondissements en liaison avec le CICA. Les réunions du Conseil d'Arrondissement en présence du CICA, se tiennent bien chaque trimestre. Nous demandons également que les CICA soient invités par la mairie d'arrondissement à se réunir environ un mois avant la date de la réunion du Conseil d'arrondissement et au plus tard au moins une semaine avant la date de dépôt des questions par le CICA.

A cette fin, nous souhaitons connaître au moins trois mois à l'avance les dates du Conseil d'Arrondissement et si-possible, pour les quatre trimestres suivants.

Préparation des réunions par le CICA : la loi dit que les CICA exposent toutes questions intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et peuvent faire toutes propositions à cet égard. Le Conseil d'Arrondissement délibère en leur présence à cette fin, les associations doivent notifier au maire d'arrondissement, le ou les sujets qu'elles souhaitent débattre.

Le Conseil d'Arrondissement met à la disposition du CICA toute information nécessaire à la préparation de ces débats.

C'est donc le CICA qui décide des sujets et des questions en rapport avec les préoccupations d'arrondissement ; nous invitons la municipalité à présenter au CICA ses projets, avant la clôture des débats.

Délibération : Rappelons les points essentiels rapportés par Gérard COLLOMB et Paul QUILES au sujet des CICA « ce dispositif au seul service des associations pour participer au travail et à la délibération d'une assemblée politique ». Nous demandons donc qu'une délibération du Conseil Municipal ait lieu sur les propositions des associations en leur présence, sous sa forme habituelle et que les décisions à prendre concernant les questions posées, soient soumises au vote du Conseil d'Arrondissement.

Information et compte-rendu : nous demandons que les associations du CICA soient destinataires par courriel de l'Ordre du Jour et du compte-rendu de la réunion, dans les meilleurs délais.

En conclusion, les dispositions légales pour organiser l'action des CICA nous semblent bien conçues aussi, Madame la Maire, ensemble appliquons la loi, rien que la loi ; nous voulons simplement rappeler que concernant les Conseils de quartier, qui ne sont pas des associations, qu'ils peuvent assister au Conseil d'Arrondissement avec le CICA qu'à titre d'invités sans disposer du droit de poser des questions.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci Madame, je donne maintenant la parole à l'ARDHIL 7.

3 – ARDHIL7

M. JEANDEL : Notre association existe depuis 7 ans, elle agit dans les domaines qui touchent tout ce qui est le 7^e arrondissement : l'urbanisme, l'environnement et le cadre de vie ainsi que les problèmes de sécurité, enfin pour le mieux vivre ensemble dans notre arrondissement.

Nous comptons être un acteur non pas passif mais actif sur le devenir de notre arrondissement.

Notre association, même si elle est apolitique, elle a une certaine philosophie qui est celle des valeurs de la République, laïque, unique mais aussi, des valeurs du Conseil National de la Résistance et du Gaullisme dont les trois piliers sont : la nation, la souveraineté et l'Etat.

Réflexions Démocratie participative : Madame la Maire, selon votre courrier du 21 août dernier, vous souhaitez de notre part, des propositions et réflexions sur le fonctionnement de la démocratie participative.

Cela m'inspire quelques réflexions : la première : permettez-moi, tout d'abord, d'être surpris que vous proposiez au CICA la présence des Conseils de quartier. En effet, ceux-ci ne sont pas des associations, ni des personnes morales.

Cela m'étonne étant donné que le CICA a pour vocation de permettre le dialogue régulier avec les associations de l'arrondissement et les élus, sur les domaines qui concerne celui-ci, régi par les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (ART L2511-24), comme indiqué sur le site de la ville de Lyon.

Y aurait-il une volonté politique, pour ne pas dire "politicienne" de privilégier les Conseils de quartier au détriment du mouvement associatif ?

Deuxième élément : je voudrais vous interpeller, lors du mandat précédent, du comportement de certains élu(e)s comme le fait de téléphoner ou de lire le journal pendant que nous dialoguons avec l'élu(e) répondant à nos légitimes interrogations. Ce comportement inadmissible démontre le mépris du citoyen qui s'engage pour l'intérêt général. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une "distanciation" de plus en plus grande s'installe entre l'élu et le citoyen. C'est manquer de respect au mouvement associatif, qui lui, milite et agit bénévolement pour le bien commun. Serait-il possible, pour l'avenir d'éviter ces comportements ?

Seconde réflexion : sur le fonctionnement de la démocratie participative, des regrets.

L'impression que nous avons eue, dans le mandat précédent, est que nous n'étions pas considérés comme de véritables acteurs de la vie locale lors de décisions de politique publique sur des projets importants pour notre arrondissement, particulièrement en matière d'urbanisme et la mise en place de ZAC.

Également sur une véritable politique publique d'aménagement commercial et artisanal, comme à Gerland par exemple. Nous n'étions que simplement informés sur des projets largement ficelés et ne pouvions qu'intervenir à la marge.

Nous voulons être des acteurs à part entière et non de simples récepteurs de sources uniquement informatives.

Ce qui signifie donc pour nous, que lors d'élaborations de projets, cela doit se faire largement en amont, c'est-à-dire avoir une véritable concertation et participation réelle à la mise en place des projets de long terme.

Quant au fonctionnement du CICA, je souhaite que le fonctionnement précédent soit maintenu, à savoir un CICA multi suggestions avec un dialogue interactif entre l' élu et le citoyen, à travers les associations qui posent des questions et/ou proposent des suggestions.

Pour moi, il est hors de question que les CICA deviennent thématiques. Je profite de cette occasion de dire merci à notre ancien Maire, Jean-Pierre FLACONNECHE d'avoir su faire fonctionner démocratiquement le CICA avec des questions multiples avec interactivité.

Un CICA, par thème, c'est la certitude de l'étouffement de la libre expression des associations, c'est une forme d'encadrement de la démocratie participative et donc, un non-sens démocratique.

Concernant le Forum des Associations, il se fait, cette année, Place Jean Macé. C'est un choix judicieux, je vous en félicite car ce lieu est situé au centre de notre arrondissement, facilement accessible à tous.

Pour l'avenir, je vous propose la mise en place d'une structure de concertation pour un véritable dialogue entre la municipalité et les associations.

Mme LA MAIRE : Il ne vous reste plus qu'une minute !

Pour ce qui est des commissions extra-municipales, ouvertes en principe au plus grand nombre d'associations et d'habitants, je souhaite que les élus en charge de leur délégation s'engagent davantage et de manière plus régulière. En effet, précédemment, certaines commissions ne se sont que fort peu réunies, comme celle du commerce, par exemple (seulement 2 fois en 6 ans) ou celle de la culture, quasi inexistante.

Pour moi, la démocratie participative, c'est d'abord un "homo affectus" entre le peuple et ses élu(e)s ce qui veut dire, si le peuple, en respectant ses élus, il respecte la démocratie et ses institutions. Aux élu(e)s d'avoir un comportement digne auprès des citoyens et du mouvement associatif, ce qui n'a, malheureusement pas été le cas de certains élu(e)s.

Madame LA MAIRE : Je vous remercie et nous avons votre document qui est complet sur l'expression de votre pensée dont vous nous avez livré la synthèse au micro.

Je donne la parole maintenant à La Ligue contre la violence routière du Rhône. Je dois vous dire Monsieur que votre contribution m'a quelque peu interpellée parce qu'il m'a semblé qu'elle n'était pas tant sur le sujet du jour qui est « la démocratie participative » que sur l'action de votre association. Comme c'est notre première rencontre, je vous laisse vous exprimer dans la plénitude de ce que vous souhaitez mais, quand le thème est « la démocratie participative », ça m'intéresse de savoir comment la lutte contre la violence routière du Rhône entend ce concept de démocratie participative.

4 - La Ligue contre la violence routière du Rhône.

M. DUCHÊNE : Dans l'idée de la contribution de notre association à la première séance de CICA consacrée à la Démocratie Participative, il semble que l'objectif fondamental de la Ligue Contre la Violence Routière, ZERO ACCIDENT, implique la participation active de tous les usagers de la voie publique aux principes de respect des autres.

Chaque jour une dizaine de morts, des centaines de blessés gravement atteints sur l'ensemble du pays. Notre arrondissement n'est pas épargné et, si 2013 est en légère amélioration sur 2012, il est à déplorer pour 136 accidents corporels, 2 tués, 178 blessés dont 40 hospitalisés.

Les raisons principales sont connues : la vitesse excessive, les perturbateurs de la conduite que sont l'alcool, les stupéfiants, l'inattention (téléphone), le défaut de vigilance et le non respect de la

réglementation routière. Ce non respect est la traduction de l'indifférence à l'égard des autres, de ceux qui vont moins vite, qui ont du mal à se déplacer, qui ont un handicap, du piéton par le conducteur.

Il faut ajouter que certaines circonstances peuvent atténuer la responsabilité de l'auteur de l'accident, le plus souvent une conception erronée de la signalisation ou des irrégularités dans le revêtement de la chaussée. Ainsi, on constate que par une information insuffisante des usagers sur les risques qu'ils courent ou font courir, par un défaut de vigilance des aménageurs, l'accidentologie a encore de beaux jours devant elle.

C'est un des rôles des élus de pallier ces défauts. Activement par les campagnes d'information, une vérification constante des signalisations et leur adaptation aux circonstances, le suivi des défauts, leur prévention. Ils se doivent d'être à l'écoute des citoyens, des usagers de la voie publique. Il est certain que les élus ne peuvent être partout, découvrir par eux-mêmes tous les problèmes.

Les associations regroupent des personnes sensibilisées de la même façon à certains aspects de la vie et peuvent éclairer par des propositions, des remarques, les orientations des décideurs. Le débat avec ceux-ci est enrichissant pour tous et peut conduire à une reconsidération de problèmes. Encore faut-il que les décideurs appellent les usagers, les associations à ce débat, que leurs décisions ne soient pas prises sous des pressions à sens unique.

La Ligue n'admet pas certains travaux lancés sans prise en compte des déplacements des piétons où l'on constate l'envahissement de l'espace qui doit leur être réservé par des véhicules ou objets encombrants, pas plus que les surfaces de trottoirs réduites à leur plus simple expression et ne permettant pas l'accès aux fauteuils roulants, poussettes, etc.

Cette prise de position est en accord avec l'Association amie Les droits du Piéton. Je suis tout à fait favorable au CICA thématique.

Notre vue de la Démocratie participative est ouverte sur l'amélioration de la vie des citoyens.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur DUCHENE pour cette expression. Je donne la parole à la Maison des Etudiants qui a fait une contribution extrêmement fournie donc, je vais vous demander de la synthétiser en 5 minutes.

5 – La Maison des Etudiants

Mme REGALDIE : Je vais faire beaucoup plus simple que ce que je vous ai écrit car j'ai le sentiment de vous avoir rendu une copie qui ne correspond pas tout à fait à l'esprit du débat.

Je dirige un service à la mairie de Lyon dédié aux étudiants, 138 000 sur toute l'agglomération dont 16 000 étudiants internationaux.

Le 7^e arrondissement fait partie des territoires dont on peut dire qu'ils constituent un ruban latin de par la qualité des équipements universitaires mais aussi parce qu'il représente 30% de la population étudiante de la Métropole.

C'est dire s'il était utile d'installer une Maison des Etudiants, équipement public de la ville de Lyon sur cet arrondissement. Nous sommes installés au 25 rue Jaboulay.

Qu'est-ce qu'est la Maison des Etudiants ? C'est un espace de coworking ; nous n'avons rien inventé, nous nous sommes inspirés des maisons des associations et du règlement intérieur des équipements sportifs de la mairie de Lyon.

C'est un espace d'une centaine de m² qui est ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 22h30 qui accueille actuellement en résidence 44 associations étudiantes ; la quarante cinquième est rentrée dans la maison la semaine dernière ; c'est la première association féministe et j'en suis très fière.

La typologie des associations ressemble à celle de toutes les associations représentées sur le territoire ; on est plutôt dans la reproduction sociale. Nous savons et vous savez que les étudiants appartiennent aux classes moyennes et supérieures de cette cité. Ils n'en sont pas moins des citoyens à part entière et c'est pourquoi cette Maison a été dédiée à leur intégration citoyenne, favorisant l'émergence de projets, les conditions de cette émergence à travers les apprentissages partagés. Le partage des savoirs et l'interactivité ont été les objectifs principaux qui ont présidé à sa mise en place.

Dans le texte que je vous ai adressé, je m'intéressais aux éléments de définition et de construction théorique et pratique de la démocratie participative.

La définition de la démocratie participative est ambiguë, il y a des objectifs extrêmement différenciés : produire du lien, optimiser des processus opérationnels, construire de l'acceptabilité ; ce qui nous permet de préciser le niveau pouvoir des citoyens.

Sur les conditions pratiques de l'émergence et afin qu'elles soient renouvelées, il faut qu'elles puissent se placer dans une perspective transformatrice de long terme et construire une ingénierie particulière.

Il s'agit de créer les conditions d'une participation effective, ne pas craindre la question des conflits, éviter les pièges de la proximité et surtout, éviter la professionnalisation de l'expertise de la participation.

Ce que je retrouve à travers l'expérience de la Maison des Etudiants, c'est une organisation apprenante, qu'elle soit dans des murs ou dans des processus.

L'organisation apprenante nous apprend beaucoup à travers les résolutions de problèmes en groupe, à travers l'expérimentation mais aussi, l'apprentissage avec les autres et elle nous permet surtout de transférer des connaissances.

Je vais conclure sur la présentation de ce petit ouvrage « Lyon aime ses étudiants » ; nous sommes la Maison des Etudiants, elle est dedans avec d'autres dispositifs qui leur sont dédiés. Je parlais des 138 000 étudiants de l'agglomération, ce sont des citoyens à part entière, ils sont jeunes certes et je pense qu'ils ont une place à prendre dans les Conseils de quartier qui les concernent absolument et, dans les instances où ils se sentent sûrement attendus mais, ils ont besoin d'un vocabulaire adapté et de processus qui leur correspondent aussi. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je donne la parole à l'Ecole de Musique du 7^e – EM7.

6 – EM7

Mme TIEULAND : La période de rentrée scolaire est une période assez chargée pour l'Ecole de Musique et ce sont juste quelques idées que nous avons jetées sur le papier.

Quelques réflexions autour de la démocratie participative

L'EM7 souhaiterait :

Être associée/sollicitée/contactée pour participer aux fêtes de quartier et aux événements de l'arrondissement (avec le Centre Social par exemple, ou lors des commémorations).

Être associée à l'attribution des salles dans les locaux du Parc Sergent Blandan.

L'EM7 est particulièrement intéressée pour profiter de locaux supplémentaires.

Participer à des interventions/découverte musicale dans les écoles de Lyon 7 (1 fois/an) (le vendredi après-midi qui est libéré de classe ?).

Être informée/associée pour éventuellement participer aux événements qui ont lieu dans le Parc Sergent Blandan.

Avoir un accès "facilité"/dates pré-réservées à la salle Ravier

Se faire expliquer les critères d'attribution de la salle Ravier (Quand, ou combien de temps à l'avance, pour être certain de réserver la salle à une date déterminée ?)

Avoir une liste de toutes les salles de spectacles/salles des fêtes de Lyon avec leurs capacités d'accueil (scène et spectateurs) et tarifs

Être informée des démarches à réaliser pour bénéficier de l'affichage lumineux de la ville :

Quels délais ? À qui s'adresser ?

Plus largement, comment communiquer efficacement, dans l'arrondissement ou la commune, sur un événement, par exemple, annoncer un concert (Existe-t-il un agenda des événements dans l'arrondissement ? Un site web sur lequel publier ces événements)

Nous n'avons pas très bien compris votre demande, aussi nous parlons surtout de l'Ecole de Musique.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et j'espère qu'après l'exposé de Loïc GRABER, vous avez mieux compris ce qu'était la démocratie participative et notre souci de la faire vivre dans l'arrondissement. Vos propositions indirectement posent cette question de la participation à la vie de l'arrondissement.

Je donne la parole au Conseil de Quartier de Gerland.

7 - Conseil de Quartier Gerland

M. VELU : Je vais parler ici au nom de notre président qui était retenu par une commission du Conseil de quartier et qui ne peut être présent ce soir.

Quelques réflexions gerlandaises autour de la démocratie participative :

Associations, Institutions, Conseils de Quartiers, plutôt complémentaires que concurrentes.

Des approches différentes sur des préoccupations ou sujets communs.

Quelle représentativité, par conséquence quelle légitimité, pour chaque « groupe », pris individuellement, pour parler participation ?

D'où l'intérêt de tirer dans le même sens et de mettre les ressources en commun.

Sur l'ensemble de la population, combien savent ce qu'est un conseil de quartier et ce qui s'y passe ?

Nécessité d'information, de visibilité.

Pas de mélange des genres ou de conflits d'intérêts.

Les participations « croisées » à des réunions (Conseils de Quartier invités au CICA et CA par exemple) impliquent de clairement définir les périmètres de chacun.

Comment peut-on communiquer auprès des habitants pour expliquer ce qu'est un Conseil de quartier ?

Le lien social, qui contribue à la démocratie participative, doit être un point de convergence, et contribuer à recoller les pièces du puzzle que constitue le « tissu associatif » quelque peu distendu.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, je vais donner la parole au Conseil de quartier Jean Macé.

8 - Conseil de quartier Jean Macé

M. MURGUE : Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints, Mesdames Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement,

En préambule de cette intervention, avant de présenter de manière plus concrète les actions et projets du Conseil Jean Macé, je voudrais, Mesdames Messieurs, vous entretenir quelques instants de ce concept qui nous réunit tous aujourd'hui : la démocratie participative. Ces propos liminaires vous permettront, je l'espère, de comprendre dans quel moule j'entends situer l'action de notre Conseil de quartier.

La démocratie participative est, à mon sens, une opportunité ! Une opportunité de régénérer en profondeur l'idée démocratique en France en générale et à Lyon en particulier. La démocratie participative s'enracine sur son territoire et, sans se substituer aux décisions des élus, accompagne leur action pour fonder ce que l'on pourrait appeler la « démocratie continue ». Une démocratie dans laquelle les aspirations des citoyens coïncident en permanence avec les projets des élus.

C'est cette vision qui nous anime au sein du Conseil de quartier Jean Macé. La refonte de la Charte des Conseils de quartier conduite par Monsieur Loïc Graber ainsi que par les élus référents nous semble aller dans le bon sens. Trois innovations majeures et particulièrement bienvenues sont à noter :

D'une part, la saisine annuelle des Conseils de quartier par Madame la Maire pour avis consultatif. Cette année, le Conseil de quartier Jean Macé est consulté sur le réaménagement du terrain de jeux du Colombier. L'avis que le Conseil va rendre est d'une importance capitale. Comme vous le savez cet espace public est très utilisé par les Lyonnais. Pendant quelques mois, nous allons rencontrer les services de la ville, les acteurs institutionnels et associatifs ainsi que les usagers pour pouvoir proposer une solution pérenne qui ira dans le sens de l'intérêt général. Une commission consultative temporaire a d'ailleurs été créée et se réunira pour la première fois le 22 septembre à 18h30 au Centre Berthelot.

La seconde innovation de cette Charte est la feuille de route annuelle des Conseils de quartier. Chaque année, nous disposerons d'une liste de sujets élaborés en concertation sur lesquels nous pourrions travailler et formuler des propositions. C'est véritablement, à mon sens, la clef de voute de la réussite de la démocratie participative dans notre arrondissement.

Enfin, et c'est inédit, les Conseils de quartier vont être associés, comme ce soir, au CICA.

C'est la première fois que nous pouvons nous exprimer dans cette instance et il me semble que l'expertise que nous avons acquise pourra s'avérer utile à l'avenir pour porter un regard sur les projets qui concernent le 7^e arrondissement.

Les projets du Conseil de quartier Jean Macé pour cette année sont nombreux et nous espérons pouvoir compter sur votre soutien pour accompagner notre démarche.

Avant de conclure, je voudrais rappeler que la démocratie participative ne serait rien sans l'engagement de femmes et d'hommes qui donnent de leur temps pour les autres. Je souhaite les remercier pour leur travail et leur investissement plusieurs fois par mois au sein de nos commissions mais aussi dans notre quartier, dans les commerces, les écoles, les associations, les centres culturels et bien sûr pendant nos permanences sur le marché à l'écoute des habitants. Cet engagement profondément altruiste et humaniste nous rappelle, contrairement à ce que certains essaient de nous faire croire, que l'espoir n'a pas encore déserté les consciences.

Madame la Maire, Mesdames Messieurs, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, je vais donner la parole au Conseil de quartier Guillotière.

9 - Conseil de quartier Guillotière

M. GUELORGET : Bonsoir Madame la Maire, bonsoir à tous.

L'invitation au CICA, ce dont nous vous remercions, permet d'être au courant des préoccupations des associations qui s'y expriment, et des réponses qui leur sont faites.

Nous souhaitons principalement que de nouvelles associations y participent, renouvellent et enrichissent un peu le contenu des échanges

La participation effective des conseils de quartier peut y contribuer, mais nous craignons que ces réunions deviennent trop lourdes à gérer, nous avons par ailleurs un contact facile, permanent avec les élus de par notre position particulière.

Ce soir, nous voudrions insister sur un point qui est l'importance des réunions régulières des commissions extra-municipales qui devraient être conçues comme de vrais lieux de travail collectif et non de simples lieux d'informations comme souvent cela est fait. Nous devrions pouvoir émettre des avis formels sur les dossiers soumis ensuite dans les Conseils d'Arrondissement, notamment sur les thèmes qui ont été négligés dans la mandature précédente (culture, loisirs etc.).

Le plus gros problème c'est qu'elles ne sont pas assez utilisées pour travailler sur les dossiers. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, je vais donner la parole à l'association Gerland Perspective.

10 – Gerland Perspective

M. CHIRIGNAN : L'association Gerland Perspective a, depuis vingt ans été animée par une volonté de participation démocratique à la vie de la Cité et, depuis sa création, elle a fait sienne la devise : "Apprenons à nos élus à nous écouter"

La démocratie participative peut s'exercer dans divers instances dont la pierre angulaire est certainement le Comité d'Initiative et de Consultation (CICA) établi par le législateur.

A la mairie du 7^e, les CICA ont bien leur place mais, force est de constater que leur fonctionnement n'est pas satisfaisant.

Quelques règles simples devraient permettre d'améliorer cet état de fait.

Ces règles s'articulent sur les notions de respect mutuel, d'intérêt général et de dialogue constructif.

- Pour éviter de monopoliser la parole chaque association ne pourra poser qu'une seule question par séance de CICA.

- Les questions posées doivent présenter un intérêt collectif, chaque question de détail sera traitée hors CICA, directement avec le ou les élus concernés. Il reviendra aux associations de ne

retenir que des questions pertinentes présentant intérêt général. Charge restante aux élus de rejeter hors CICA les éventuelles questions ayant échappé à ce premier tri.

- Le respect nécessaire entre associations devra être strictement observé.
- La qualité du dialogue entre associations et élus devra se manifester par le sérieux des questions posées et par des réponses claires et non équivoques. Nous préférons qu'un élu diffère sa réponse pour complément d'information au lieu de fournir une réponse passe-partout qui ne résout rien.

- Chacun des acteurs du CICA doit être animé par la volonté de faire aboutir à une solution concrète et viable les questions apportées par les associations.

Si l'on devait s'orienter vers des CICA à thème, il conviendrait de laisser un temps de parole aux associations sur des questions n'appartenant pas à ce thème. On peut partager un même CICA en deux parties l'une thématique et l'autre non ou bien ne faire qu'un CICA thématique sur deux.

Mme DAGORNE : *Merci Madame la Maire et merci à tous ceux qui ont répondu à votre invitation sur ces contributions.*

Quelques questions à la fois sur ce qui va être fait de ces contributions, même si c'est une première dans le 7^e arrondissement d'avoir un CICA thématique, il est intéressant d'aborder ce sujet de façon ouverte.

Comment envisagez-vous la suite de la réflexion avec les structures membres du CICA, celles qui ne le sont pas, celles qui ont ou pas vocation à le devenir ? Avec l'ensemble des élus majorité et opposition ? Le CICA comme on l'a rappelé en introduction et Monsieur GRABER et la contribution collective des CIL et l'association de valorisation, c'est le Conseil d'Arrondissement qui siège avec les associations dans son ensemble.

Comment est-ce qu'on avance ensemble sur ce sujet ? Avez-vous déjà des idées ? On va en parler tout à l'heure lors de la charte des Conseils de quartier puisque nous reviendrons sur le sujet des CICA.

Par rapport à la liste que vous nous avez donnée, des structures qui ont fait part de leur souhait d'intégrer le CICA dans le 7^e, si on s'en tient à la loi, les membres doivent être des associations et j'ai apprécié la contribution intéressante de la représentante de la Maison des Etudiants de la ville de Lyon.

Certains connaissent mon attachement à la vie associative étudiante dans la ville de Lyon par ma propre histoire personnelle et, j'ai beaucoup apprécié cette mise en valeur du monde étudiant et de sa représentation associative.

En revanche, par rapport aux porteurs de paroles, si les étudiants souhaitent intégrer le CICA dans notre arrondissement, je ne pense pas, même si je comprends l'intérêt en période de vacances, que ce soit une fonctionnaire de la ville de Lyon appartenant à une structure qui est une émanation de la ville de Lyon, qui doit prendre la parole en leur nom. Je pense que la réflexion à ce moment-là devrait peut-être amener à l'avenir à ce que ce soit plutôt les associations d'étudiants qui soient représentées pour celles qui le souhaitent et en feraient la demande plutôt qu'une structure qui est une émanation de notre municipalité.

Sans remettre en cause l'intérêt de la contribution de Madame, je pense que si l'on veut rester dans l'esprit de démocratie participative, on doit rester attaché à un certain nombre de principes.

Je ne voulais pas mélanger les deux thèmes, on parlera des Conseils de quartier tout à l'heure, même si j'ai bien entendu et retenu que l'on a un certain nombre de structures associatives qui s'appuyant sur la base légale de la loi DEFFERRE ne souhaitent pas que les Conseils de quartier s'expriment, qu'ils puissent être invités mais ne pas s'exprimer et j'ai senti quelques réticences dans certains, de rajouter la réunion à la réunion sachant que les Conseils de quartier sont dans une situation particulière et privilégiée de lien avec la mairie centrale, la mairie d'arrondissement, même le Grand Lyon quand ils souhaitent faire passer des messages.

Le CICA doit rester au plus proche de ce qu'il a été prévu par la loi sauf, vouloir faire autre chose, pourquoi pas, mais dans ce cas on ne doit pas l'appeler un CICA. C'est ce qui s'est passé dans certaines villes et autres arrondissements.

Mme LA MAIRE : *On va laisser parler Monsieur GRABER mais sur le dernier point, je vous ai dit en introduction que nous avons invité les Conseils de quartier aujourd'hui parce que le thème était « la*

démocratie participative » mais cela ne veut pas dire que nous les intégrons dans les CICA, simplement aujourd'hui, ne pas les inviter ne semblait pas possible.

Mme DAGORNE : *Pour ceux qui n'auraient pas lu l'ordre du Jour du conseil d'arrondissement et le dossier que l'on va étudier après dans la charte qui nous est proposée pour les Conseils de quartier, leur invitation au CICA est prévue c'est pour cela que j'avais fait le lien.*

Mme LA MAIRE : *Il y a l'invitation à participer et après il y a être acteur avec une contribution, ce n'est pas la même chose.*

M. GEOURJON : *Je voulais remercier les orateurs qui se sont exprimés au-delà des associations ; la démocratie participative est un vrai sujet et il est majeur.*

Je suis à titre personnel, plutôt opposé à l'organisation de CICA thématique, tout au moins à ce que l'ensemble des CICA soit thématique, parce que je pense que c'est le lieu où chaque citoyen via une association, peut interpeller les élus, le Conseil d'Arrondissement, sur un sujet qui lui paraît important pour sa vie quotidienne ou pour la vie de son quartier et de notre arrondissement.

Je pense que si on ne fait que des CICA thématiques, on verrouille cet espace d'expression et cet espace de démocratie participative.

Notre vie quotidienne n'est pas cloisonnée, faire un CICA sur les espaces verts, ça ne correspond pas à la réalité parce qu'on parle également de sécurité, de propreté, de petite enfance pour les jeux, d'économie pour le commerce qui peut être impacté par la création d'un espace vert ou de l'aménagement d'une place donc, nous voyons bien que l'on souffre du cloisonnement de nos services, des délégations des adjoints et c'est important que l'on ait des lieux où il n'y a pas de barrières, de cloisonnements et on peut parler de l'ensemble des sujets dans un lieu unique.

A l'inverse, ça a été dit par Gerland Perspective me semble-t-il, il me semble important que les commissions extra-municipales existent et soient effectivement actives avec des réunions régulières parce que c'est un lieu où les associations et les citoyens qui sont impliqués sur des thématiques bien précises, qui ont une vraie expertise d'usage, peuvent travailler et apporter beaucoup à l'action municipale car, comme le dit le proverbe « on est plus intelligent à plusieurs que tout seul ».

Pour illustrer l'importance du milieu associatif, je voudrais prendre un exemple : le parc Sergent Blandan – une association s'est créée, il y a 16 ans je crois – « la défense du parc Sergent Blandan » et cette association a travaillé en dehors de tout processus de concertation puisqu'il y a 16 ans, il y avait des idées et des envies mais, pas de processus ni de cadre légal de concertation et, l'association a réussi à mobiliser des habitants, des élus et à trouver toute sa place après dans le processus de concertation après, une fois que le projet a avancé et a eu un cadre plus statutaire. Merci.

M. GRABER : *Je voulais vous remercier pour la qualité de vos contributions, ce qui prouve que cet arrondissement qui a été pionnier sur un certain nombre de choses – je tiens à rendre hommage à Jean-Pierre FLACONNECHE notamment – sur le travail avec les associations, sur le CICA dont Monsieur JEANDEL parlait tout à l'heure.*

Le fait que nous nous interrogeons collectivement aujourd'hui sur la place de la démocratie participative, traduit cette volonté que nous comptons poursuivre.

Je vous remercie aussi pour l'exercice pas toujours évident, de prendre la parole en public, de faire une synthèse des propositions, en tenant la contrainte des 5 mn.

Sur le rôle des associations, n'ayez aucun doute, nous adjoints, Madame la Maire et l'ensemble de l'équipe d'arrondissement, sur la conception que nous avons du rôle de la fonction du milieu associatif. Vous êtes des partenaires de premier ordre, des acteurs qui doivent être écoutés et associés, la qualité de vos contributions le prouve ce soir.

Le travail qui démarre aujourd'hui, va se faire de façon externe mais aussi de façon « interne » puisque, parler de démocratie participative pour que vos associations puissiez être des acteurs à part entière et que vos interventions puissent être bien prises en considération, suppose qu'en amont le Grand Lyon, future Métropole, la ville de Lyon, l'arrondissement, soient bien en mesure de vous entendre et de vous écouter.

Aujourd'hui la Métropole a acquis les compétences aussi bien en savoir faire, qu'en ingénierie pour la participation citoyenne, l'arrondissement est plein de bonne volonté et le travail accompli précédemment l'a montré.

La ville de Lyon est une grosse machine qui a parfois acquis des réflexes anciens, qu'il convient de secouer un peu et, c'est tout le travail que je fais actuellement auprès de mes collègues adjoints, les deux qui sont autour de moi sont largement convaincus des bienfaits de la démocratie participative mais aussi, au niveau des directions opérationnelles sur les compétences de la ville de Lyon, il y a aujourd'hui besoin de rassurer, d'expliquer, ce n'est pas toujours facile quand vous n'avez pas été sensibilisés à la participation citoyenne.

C'est donc ce travail interne que je mène aujourd'hui activement et que je continuerai à mener.

Il faut que cette échelle de la fusée soit bien opérationnelle pour que le reste puisse fonctionner.

Sur différentes réponses aux interrogations qui sont les vôtres, cela vous concerne en tant qu'associations et aussi les habitants de cet arrondissement, un des premiers chantiers auquel je me suis attelé, ce sont les enquêtes publiques.

Vous allez dire que ça concerne des projets d'aménagement, pourtant ce sont des temps fondamentaux en termes de dialogue avec les habitants dans lesquels, les contributions, les avis que vous pouvez remettre sont pris en considération.

Aujourd'hui, toutes les enquêtes publiques, celles du 7^e et celles de la mairie de Lyon, sont en ligne et très facilement accessibles sur le portail de la démocratie participative.

Je prends l'engagement aujourd'hui de vous informer en Conseil d'Arrondissement, de toutes les enquêtes publiques lancées dans notre arrondissement et je profite pour vous dire qu'il y en a une actuellement en cours sur la ZAC des Girondins qui se terminera dans un mois. Si vous souhaitez vous exprimer sur cette thématique, allez en mairie d'arrondissement ou à la direction d'aménagement urbain, avenue Jean Jaurès, pour émettre un avis.

Il y a un certain nombre d'avancées qualitatives faites sur les Conseils de quartier, ils sont aujourd'hui invités, sans pour autant que le règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement qui va définir le fonctionnement des CICA et de notre instance précise le déroulé et, en l'occurrence des Conseils de quartier invités mais des CICA qui restent le lieu des associations.

Sur les CICA : la qualité du dialogue entre élus et habitants, on peut prendre un engagement en tant qu'élus, adjoints du Conseil d'Arrondissement, sur le fait que nous prendrons soin d'écouter vos contributions, mais tout au long du mandat, comme nous l'avons déjà fait, nous prendrons soin de répondre à vos interrogations.

Nous estimons qu'il n'est pas toujours nécessaire d'attendre un CICA (qui a lieu tous les trimestres) lorsque vous avez une question urgente sur une problématique. Nous prenons l'engagement de vous apporter ces réponses directement sans avoir besoin d'attendre le CICA.

Une plus grande ouverture : certains intervenants l'ont précisé tout à l'heure, nous souhaitons que les CICA soient le plus ouverts possible aux associations, à la fois pour gagner en qualité des échanges, en représentativité et au final en citoyenneté.

La proposition a été faite et nous la reprenons : il y aura bien un espace, une salle, mis à la disposition des associations en amont des CICA, pour pouvoir les préparer. Nous appliquerons la loi, c'est déjà ce qui avait été mis en œuvre précédemment mais, qui n'avait peut-être pas été expliqué, communiqué.

Les associations auront la possibilité de se réunir en amont, de définir les thèmes puisque nous proposons que le CICA sera plutôt thématique, mais il y aura la possibilité d'intervenir une à deux fois sur des questions générales. Nous avons donc bien un CICA thématique qui nous permettra d'aborder des questions de fond mais la possibilité est laissée aux associations de pouvoir poser ses questions avec ce temps en amont de préparation.

Le calendrier sera connu à l'avance : quatre CICA par an, septembre, décembre, février et avril. Les dates précises devant coïncider avec les Conseils d'Arrondissement pour permettre d'avoir l'ensemble des élus à même de vous écouter et de vous répondre. Les dates ne sont pas encore définies pour le premier semestre 2015 ; dès que ces éléments seront définis, ils vous seront communiqués.

Je n'aurai pas la gageure de définir à la place des associations, la finalité recherchée. Un exemple : Paris 18^e, souvent cité comme un des CICA qui fonctionne le mieux en France. Ce CICA est

devenu un espace de dialogue entre les associations qui se réunissent entre elles pour aborder les questions communes à toutes et je reprends là la notion d'intérêt collectif.

Ces questions communes peuvent être sur un objet spécifique mais également, sur des questions sur leur fonctionnement : locaux, embauche d'un professionnel, question financière etc. sur leur mode de fonctionnement.

Charge aux associations qui font partie et qui feront demain partie de ce CICA de définir les thèmes qu'elles souhaitent voir aborder et les réponses que nous pourrions apporter.

Les ordres du Jour et les comptes rendus seront envoyés bien évidemment aux associations.

Nous allons engager à partir de l'année prochaine, une refonte de la formation réservée jusqu'à présent aux Conseils de quartier. Ce programme de formation sera baptisé « Université citoyenne » et sera progressivement ouverte au milieu associatif lyonnais. Il y a donc une volonté également que, les formations sur de multiples thèmes, réservées aujourd'hui aux Conseils de quartier, puissent être demain ouvertes à l'ensemble des associations.

La question des commissions extra-municipales : la volonté n'est pas forcément de multiplier les instances qui risquent d'être redondantes les unes, les autres et d'empiéter le temps qui vous est cher mais, qui n'est pas forcément simple pour nous à trouver pour vous permettre d'avoir un dialogue de qualité.

J'entends bien la difficulté posée aujourd'hui d'avoir un espace où Conseils de quartier, associations, institutions puissent dialoguer ensemble. Laissez-nous quelques semaines pour que nous puissions définir le contour de ce temps de dialogue et de recherche pour pouvoir construire quelque chose et nous reviendrons vers vous pour voir comment cela peut se mettre en place.

Voilà quelques pistes de travail, je suis heureux que cette première pierre puisse être posée avec vous et nous suivrons cette construction dans les mois et les années à venir.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour cette conclusion, il me reste à vous remercier chaleureusement pour la manière dont vous avez accepté les règles du jeu. Nous avons déjà étudié vos contributions et elles vont nourrir notre réflexion pour faire évoluer la pratique des CICA de manière à créer plus de démocratie participative, c'est-à-dire, d'être plus en lien avec vous, avec vos réflexions et, d'en faire profiter tous les citoyens de notre arrondissement.

Nous allons observer 5 minutes de pause et à l'issue du Conseil d'Arrondissement, comme il est de tradition, il y aura le pot de l'amitié pour ceux qui veulent bien nous accompagner jusqu'à la fin du Conseil d'Arrondissement.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.
